

BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE DE SANTÉ CANADA & OUTILS D'ANALYSE DE LA PARTIE VII DE LA LLO

Canada Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada. Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada.

Canada Le Programme pour les langues officielles en santé. Le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), lancé en 2003, vise à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

OUTIL D'ANALYSE - PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO). Évaluer l'impact de l'initiative sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Posez-vous les questions suivantes avant ou pendant l'élaboration ou le renouvellement de votre initiative.

OUTIL DE SUITE POUR L'ANALYSE D'IMPACT SUR LES LANGUES OFFICIELLES. PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES. Objectif: Mémoire au Cabinet, Comité de Santé et Sécurité de la Direction.

AL LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU. Access to health services for language minority communities. Promoting the full recognition and use of English and French in Canadian society.

BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE. Notre mandat... Améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Recherche et Mécanismes de consultation

Services de toxicomanie, de dépendance et de soutien. Risque accru et inégalité des services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Présenté au: Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Santé Canada, Gouvernement du Canada.

Canada STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES. Bureau d'appui aux communautés de langue officielle. Direction des programmes et des politiques de soins de santé. Direction générale de la politique stratégique. 2021.

Canada LE COMITÉ CONSULTATIF FÉDÉRAL DU PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ POUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE DU CANADA - MANDAT PRÉAMBULE. L'article 41 de la Loi sur les langues officielles engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada.

Canada GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET LA RECHERCHE PORTANT SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE ET LA SANTÉ, 2020-2023. Mandat: Le Groupe de travail sur les données et la recherche (GT) portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la santé se rapporte au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les CLOSM du Canada (Comité consultatif).